

À PARTIR DU 9 AOÛT 2021



• MODALITÉS D'ACCÈS AU CHU •



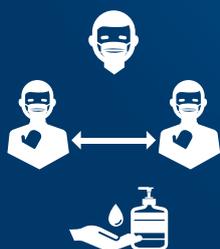
En raison de l'épidémie de Covid-19 et en respect de la loi, l'accès des majeurs qu'ils soient visiteurs, accompagnants, aidants ou patients accueillis pour des soins programmés au CHU de Rouen est conditionné à la présentation d'un passe sanitaire (papier ou numérique) :

- Certificat de vaccination complète
- ou • Test (PCR ou antigénique) négatif (de moins de 72h)
- ou • Certificat de rétablissement pour les personnes ayant eu la Covid-19 (de moins de 6 mois)

En l'absence d'un passe sanitaire, l'accès sera refusé, sauf urgence ou situation particulière



ET il est demandé de respecter les gestes barrières :



- Port du masque à usage médical obligatoire en intérieur (et en extérieur lorsque la distanciation ne peut être respectée)
- Respect des distanciations
- Hygiène des mains avec une solution hydro-alcoolique

